

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 avril 2009

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2009-5-6-3

Service consulté

CO41

Partenariat 2009 avec la Chambre d'Agriculture

Résumé : Lors du BP 2009, l'Assemblée Départementale a souhaité poursuivre son partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin pour la mise en œuvre d'actions en inscrivant un crédit de 550.000 € à verser au regard des dispositions de conventions qui restaient à établir. Il vous est proposé de valider et de m'autoriser à signer le projet de convention avec la Chambre d'Agriculture figurant en annexe.

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture est régi par une convention cadre triennale, assortie de conventions annuelles d'application. Le Conseil Général finance des actions et verse sa contribution à la Chambre d'Agriculture au regard des travaux et des dépenses réellement effectués et contractualisés avec le Département.

La nouvelle convention cadre 2008-2010, signée en septembre 2008, s'articule autour de quatre objectifs :

- une agriculture compétitive et diversifiée ;
- une agriculture productrice de denrées alimentaires de qualité ;
- une agriculture respectueuse de la qualité des milieux et économe en énergies fossiles ;
- une agriculture qui renouvelle ses générations et favorise l'emploi.

Les actions proposées pour 2009 dans le cadre de cette convention sont synthétisées dans le tableau ci-joint.

Le coût global de la demande s'élève à 552.280 €, soit une augmentation de 3.000 € par rapport à l'aide apportée en 2008, liée au diagnostic phytosanitaire pour l'opération Sundg'eaux vives. Il convient de rappeler que seuls 550.000 € ont été votés lors de l'adoption du BP 2009.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, lors de sa réunion du 24 février 2009, a proposé de plafonner notre aide à 550.000 €, correspondant approximativement à notre aide 2008 (549.280 €).

En conclusion, je vous propose :

- d'attribuer un crédit maximum de 550.000 € à la Chambre d'Agriculture pour les actions conventionnées au titre de 2009,
- de valider le projet de convention avec la Chambre d'Agriculture figurant en annexe,
- de m'autoriser à le signer.

Les crédits nécessaires seront prélevés au 65/65738F928.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', with a large, stylized initial 'C' and a horizontal line extending to the right.

Charles BUTTNER

Département du Haut-Rhin
100, Avenue d'Alsace
B.P. 20351
68006 COLMAR Cedex

Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
11, rue Jean Mermoz
B.P. 38
68127 STE CROIX EN PLAINE

**APPUI FINANCIER A LA REALISATION
D' ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LA
CHAMBRE D' AGRICULTURE**

Convention annuelle d'application

Année 2009

Vu la convention cadre relative à l'appui financier pour la réalisation d'actions mises en œuvre par la Chambre d'Agriculture entre le Département du Haut-Rhin et la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin signée le

Entre

le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du

d'une part,

et

la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin, établissement public économique ayant son siège à la Maison de l'Agriculture, 11 rue Jean Mermoz, 68127 Sainte-Croix-en-Plaine, représentée par son Président

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention est prise en application de la convention cadre relative à l'appui financier apporté par le Département du Haut-Rhin à la réalisation d'actions mises en œuvre par la Chambre d'Agriculture.

Elle a pour objet de définir les modalités de la participation du Département du Haut-Rhin au financement pour la campagne 2009 de l'action de développement de la production de biocarburants.

Article 2 : Présentation des actions

Cf. tableau joint en annexe

Article 3 : Montants et modalités de versement de la subvention du Département

Une subvention de 550.000 € maximum est accordée à la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin.

Conformément aux articles 2 et 3 de la convention cadre précitée, la subvention sera versée, sous réserve d'une association du Département au suivi des actions, notamment via une réunion annuelle à laquelle seront conviés les représentants du Conseil Général et des services du Département, selon les modalités suivantes :

- 50 % soit un montant de 275.000 €, après signature de la présente convention annuelle d'exécution,
 - 25 % soit un montant de 137.500 €, courant novembre 2009 (date de mandatement),
- le solde soit un montant de 137.500 € maximum, sur présentation du relevé définitif des dépenses effectuées et d'un rapport de synthèse.

La Chambre d'Agriculture justifiera à tout moment, sur demande du Département, de l'utilisation des subventions reçues; la Chambre d'Agriculture tient à cet effet sa comptabilité à disposition.

Article 4: Contreparties en termes de communication

La Chambre d'Agriculture s'engage à faire mention du soutien du Département dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs à cette action.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de un an à compter de sa signature.

Elle pourra être résiliée de plein droit par le Département en cas de non respect par la Chambre d'Agriculture de l'une des clauses de la présente convention et/ou de la convention-cadre précitée. Cette résiliation prendra effet dès lors que, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, la Chambre d'Agriculture n'aura pas engagé ou pris les mesures appropriées.

En cas de résiliation de la présente convention, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des subventions déjà versées.

Fait en trois exemplaires à COLMAR
le

Pour le Département du Haut-Rhin,
le Président du Conseil Général,

Pour la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin,
son Président,

Charles BUTTNER

Laurent WENDLINGER

Partenariat avec la Chambre d'Agriculture 2008-2010
Récapitulatif des propositions de la Chambre d'Agriculture pour 2009

Thème	Nature de l'action		Hypothèses retenues	Coût annuel 2009	Participation CA	Aide CG 2007	Aide CG 2008	Aide CG demandée en 2009
une agriculture compétitive et diversifiée	1.01	Observatoire économique	3 ETP	300 000 €	221 565 €	45 735 €	45 000 €	45 000 €
	1.02	Analyse de groupe Agrogest		8 333 €	5 333 €	10 000 €	3 000 €	3 000 €
	1.03	Développement et accompagnement filières courtes	3 x 1/3 ETP	100 000 €	80 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
	1.04	Projets collectifs à l'échelle des vallées du Massif Vosgien	1 ETP	100 000 €	70 000 €		15 000 €	15 000 €
	1.05	Conseil en stratégie de communication	1/2 ETP	50 000 €	35 000 €		7 500 €	7 500 €
	1.06	Expérimentation en cultures fourragères, alternatives au maïs		15 000 €	11 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
	1.07	Animation des CUMA		12 500 €			6 250 €	6 250 €
une agriculture productrice de denrées de qualité	2.01	Développement démarche qualité en production fermière (viande)	10 plans/an	22 500 €	9 750 €	10 000 €	9750 €	9 750 €
	2.02	Optimisation des enregistrements pour améliorer le suivi des plans qualité	10 plans/an	16 666 €			6 700 €	6 700 €
	2.03	Prévention des risques sanitaires par le contrôle laitier et l'identification permanente et généralisée		1 022 000 €	100 000 €	121 960 €	151 000 €	151 000 €
	2.04	Soutien de l'association Munster Fermier					4 580 €	4 580 €
une agriculture respectueuse de la qualité des milieux et économe en énergies fossiles	3.01	Opérations Agri-Mieux		480 000 €	100 520 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
		Diagnostic phyto de l'opération Sundg'eaux vives		54 000 €	18 000 €			18 000 €
	3.02	Phyto' et Emball'Récup					6 000 €	6 000 €
	3.03	Identifier les coulées de boues et les limiter par la concertation avec les agriculteurs concernés	1 ETP	100 000 €	85 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
	3.04	Création d'un outil informatique d'appui aux plans de gestion des surfaces fourragères		16 667 €	9 667 €		7 000 €	7 000 €
	3.05	Protocole expérimental d'aide à la gestion des landes et espaces d'intérêt paysager					15 000 €	15 000 €
	3.06	Observatoire de l'évolution de l'occupation des sols dans les territoires dotés d'un GERPLAN					7 500 €	7 500 €
	3.07	Diagnostic socio-économique GERPLAN 2009	15 000 €/étude			45 000 €	60 000 €	45 000 €
3.08	Production et économie d'énergie en agriculture	1/2 ETP	50 000 €	35 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
une agriculture qui renouvelle ses générations et favorise l'emploi	4.01	Audit pré-installation	1 350 €/unité - 30 dossiers	40 500 €		38 500 €	18 000 €	18 000 €
	4.02	Diagnostic de transmission de l'entreprise	1 350 €/unité - 15 dossiers	20 250 €			9 000 €	9 000 €
	4.03	Etude économique	450 €/unité - 30 dossiers	13 500 €	4 500 €		4 500 €	4 500 €
	4.04	Accompagnement post-installation	450 €/unité - 20 dossiers	9 000 €	3 000 €	11 250 €	3 000 €	3 000 €
	4.05	Animation collective post-installation	4 500 €	4 500 €	2 500 €	2 700 €	2 500 €	2 500 €
	4.06	Développement des groupements d'employeurs		30 000 €	20 000 €		8 000 €	8 000 €
	4.07	Amélioration du fonctionnement relationnel des associés					6 000 €	6 000 €
				1 392 620 €	680 865 €	439 145 €	549 280 €	552 280 €